

# Plan régional santé environnement 2 de Corse

## Bilan 2012 - 2017



# Le Plan régional santé environnement 2012-2017 de Corse c'est...

La réalisation des cartographies des émissions atmosphériques de Bastia et Ajaccio

Le développement de la rénovation thermique avec le dispositif ORELI

La sensibilisation sur le brûlage des déchets à l'air libre

La poursuite de contrôles accrus de la chaîne alimentaire

Le renforcement des contrôles légionellose pour les établissements recevant du public

+ 26% de captages d'eau protégés

La surveillance des plans d'eau artificiels présentant un risque sensible de prolifération algale

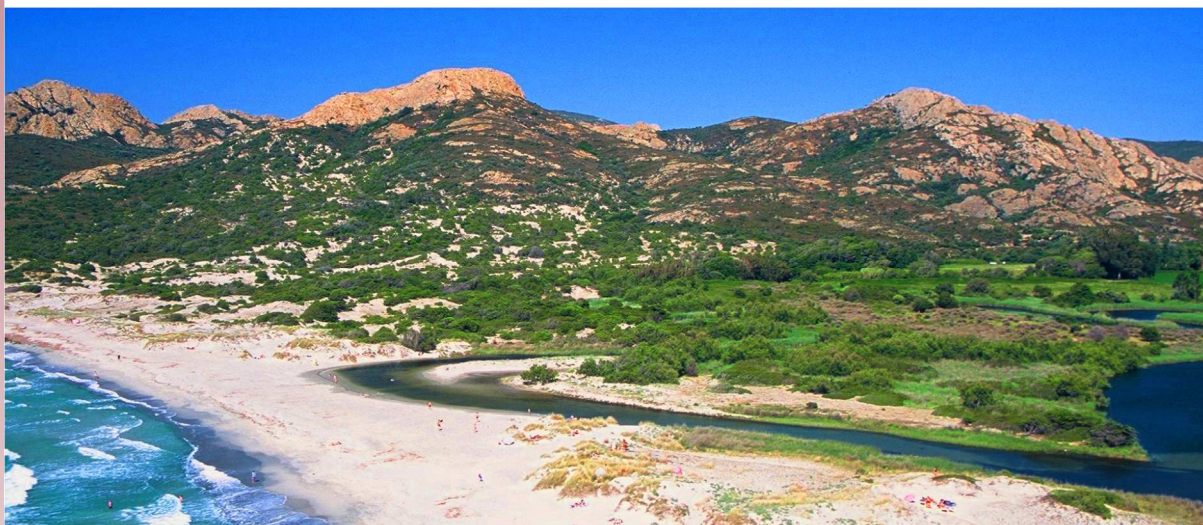
Le dépistage du radon pour 57% d'établissements visés par le code de la santé

La surveillance des pollens par capteurs dans le bassin d' Ajaccio

La sensibilisation sur la problématique des moustiques et gîtes larvaires

<b>I. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>II. Bilan des 12 fiches action</b>	<b>5</b>
Améliorer la connaissance et conforter la surveillance des émissions atmosphériques	6
Améliorer les contrôles en matière d'élimination des déchets	8
Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	11
Réduire les toxiques et risques infectieux dans la chaîne alimentaire	14
Contribuer à l'amélioration de la formation des gestionnaires et personnels des ateliers de préparation des repas	16
Contribuer à la prévention du risque de légionelloses	17
Protéger les captages et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau potable	19
Mettre au point un plan régional de prévention, de surveillance et de gestion des cyanobactéries dans les plans d'eau artificiels	21
Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués	23
Inciter au dépistage du radon dans les établissements visés par le code de la santé publique et à la prise de mesures limitant sa teneur	25
Poursuivre et renforcer les mesures prises en termes de connaissance, de prévention et de gestion du risque lié à l'amiante naturel	27
Informer sur les risques liés aux pollens	29
<b>III. Bilan des appels à projets lancés dans le cadre du PRSE 2</b>	<b>31</b>
<b>IV. Synthèse</b>	<b>34</b>

# I. Introduction



Le 2<sup>e</sup> Plan régional santé environnement (PRSE 2) de la région Corse a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 2012. L'élaboration de ce plan a été pilotée par le Préfet de région, le Président de la Collectivité de Corse et le Directeur général de l'Agence régionale de santé.

Ce 2<sup>e</sup> Plan régional assure la continuité avec le premier PRSE qui avait été prorogé jusqu'au 30 novembre 2012. Il constitue la déclinaison régionale du deuxième Plan national santé environnement (PNSE 2), plan élaboré suite au Grenelle de l'environnement et présenté au gouvernement le 24 juin 2009.

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du PRSE 2 de la région Corse ont été confiés au Groupe régional santé environnement (GRSE). Ce groupe de travail est constitué de représentants de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement et de consommateurs, de représentants d'employeurs et du monde économique et de représentants des salariés.

Le PRSE 2 se compose de 33 actions réparties en 12 fiches-actions et structurées autour de 5 grandes thématiques : l'environnement extérieur, l'habitat, la qualité de l'alimentation, la qualité de l'eau et les expositions naturelles et domestiques.

Etabli pour la période 2012-2017, le PRSE 2 est suivi par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Collectivité de Corse. Le GRSE a souhaité proroger d'une année le PRSE 2 afin de faciliter la réalisation du présent bilan.

L'objet de ce document est de présenter un bilan de la réalisation des 33 actions prévues dans le PRSE 2.



## II. Bilan des 12 fiches action

Le bilan présenté ci-après a été réalisé à partir des données transmises par les pilotes des fiches actions.

Pour mémoire, le PRSE n'a pas vocation à intégrer l'ensemble des mesures prises dans le domaine de la santé environnementale, ni à se substituer aux différents plans existants. Ainsi, certaines actions en lien direct avec d'autres plans renvoient vers ces plans, dont les principaux sont :

- Le Projet régional de santé (PRS) et le Schéma régional de prévention (SRP),
- Le Plan régional santé au travail (PRST),
- Le Schéma climat air énergie (SRCAE),
- Le plan Ecophyto,
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- Les plans de prévention et de gestion des déchets.

Le bilan a été examiné le 23 février 2018 par les membres du GRSE qui ont pu apporter leurs derniers compléments jusqu'au 31 mars 2018.

Ce bilan contribuera à la réalisation du 3<sup>ème</sup> Plan régional santé environnement (PRSE 3), dont l'actualisation est prévue courant 2018.

## Thème A : Environnement extérieur

Pilote de la fiche : DREAL / Service risques énergie et transports

Améliorer la connaissance et conforter la surveillance des émissions atmosphériques et sensibiliser la population et les professionnels sur l'impact du brûlage des déchets à l'air libre

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Réaliser les études de cartographie des émissions atmosphériques des agglomérations d'Ajaccio et Bastia	DREAL	😊 action réalisée
Réaliser le cadastre des émissions	Qualitair Corse	😊 action réalisée
Mise en œuvre du PSQA	Qualitair Corse	😊 action réalisée

### 😊 Action 1.1 : réaliser les études de cartographie des émissions atmosphériques des agglomérations d'Ajaccio et Bastia

Les cartographies des émissions atmosphériques de Bastia et Ajaccio ont été réalisées par Qualitair Corse entre 2012 et 2014. Celles-ci ont montré la nécessité de mettre en place un PPA sur ces 2 zones. Le PPA de Bastia a été finalisé en 2015. Le PPA d'Ajaccio devrait être finalisé en 2018.

### 😊 Action 1.2 : réaliser le cadastre des émissions

L'inventaire régional spatialisé, financé fin 2013 pour le cadastre des émissions, est désormais disponible. La modélisation désormais réalisable permettra d'évaluer des actions qui auront un impact, direct ou indirect, en particulier dans le cadre du PPA d'Ajaccio.

### 😊 Action 1.3 : mise en œuvre du Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA)

Le PRSQA 2010-2015 a été mis en œuvre. Le nouvel PRSQA est en cours d'instruction.

Indicateurs d'état	2011	2017	Objectifs
Nombre de PPA réalisé	1	1	2
Réalisation du cadastre des émissions	0	1	1

Indicateurs de performance	
Nombre de système de visioconférence mis en place dans les administrations	La plupart des administrations sont dotées, en 2017, d'un système de visioconférence.
Nombre d'études pour l'acquisition d'une flotte de véhicules électriques ou hybrides	Le réseau routier insulaire se prête mal à l'utilisation de voitures hybrides ou électrique. De plus, en cas de développement de ce type de véhicules en Corse, en particulier en zone urbaine, un bilan global devra être envisagé en tenant compte des différents modes de production électriques et des objectifs de la PPE en matière d'énergie renouvelable.
Nombre de dépassements de la valeur réglementaire pour le Nox, poussière, SO2 dans les zones de surveillances	Un seul dépassement des valeurs réglementaires a été observé en 2011, ainsi qu'en 2012 (Nox). Aucun autre dépassement n'a été observé depuis 2012 sur ces paramètres. Concernant les dépassements en poussières, ils vont d'1 à 6 épisodes par an lié aux poussières sahariennes, accentuées malheureusement par le brûlage à l'air libre.
Taux de réalisation de PPA	Le PPA de Bastia a été réalisé et approuvé en 2015. Celui d'Ajaccio est en cours depuis le début de l'année 2016 et devrait être approuvé dans le 2° semestre de l'année 2018 (il est désormais soumis à évaluation environnementale).

### Conclusions & perspectives

Les plans et projets identifiés dans le PRSE2 ont été pour la plupart mis en œuvre.

Les actions des PPA de Bastia et Ajaccio doivent être mises en œuvre. Un soutien dans le futur PRSE 3 semble nécessaire afin de communiquer et sensibiliser les différents acteurs. De même, de nouvelles préoccupations apparaissent qui nécessitent de conforter la connaissance existante : pesticides dans l'air, impact des carrières, impact des navires de croisière, surveillance de l'introduction d'espèces envahissantes comme l'ambrosie, polluants de l'air intérieur.

## Thème A : Environnement extérieur

Pilote de la fiche : DREAL / Service risques énergie et transports

Améliorer les contrôles en matière d'élimination des déchets

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Mettre en place un groupe de travail au sein des services de l'État et des collectivités locales, en vue de bâtir un dispositif de contrôles des infractions des déchets polluants	DREAL	😊 action réalisée
Dans le cadre des renouvellements d'agrément des centres VHU, réviser les arrêtés préfectoraux afin que les pneumatiques usagés soient entreposés dans des conditions propres à prévenir les risques d'incendie et de prolifération des moustiques	DREAL	😊 action réalisée
Mettre en œuvre l'extension des MISE (police de l'eau) à la police de l'environnement	DREAL	😊 action réalisée
Mettre en œuvre la communication et sensibilisation pour ce qui concerne le brûlage à l'air libre	DREAL / ARS	😊 action réalisée
Mettre en place une opération de mise à niveau et de nettoyage des déchets sauvages actuels	DREAL	😞 action partiellement réalisée

- 😊 Action 2.1 : mettre en place un groupe de travail au sein des services de l'État et des collectivités locales, en vue de bâtir un dispositif de contrôles des infractions des déchets polluants



La DREAL a élaboré en 2015 un guide à destination des élus « sanctions administratives et constats pénaux à l'usage des communes et EPCI compétents en matières de déchets ».

Ce guide a été envoyé à l'ensemble des maires, présidents d'EPCI et des associations environnementales.

- 😊 Action 2.2 : Dans le cadre des renouvellements d'agrément des centres VHU, réviser les arrêtés préfectoraux afin que les pneumatiques usagés soient entreposés dans des conditions propres à prévenir les risques d'incendie et de prolifération des moustiques

La plupart des actions relatives aux déchets et VHU relevant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont prises en compte par l'inspection :

- une action forte sur les sites illégaux (évitant ainsi des conditions d'entreposage non satisfaisantes),
- prise en compte dans les arrêtés de la problématique de prolifération des moustiques, liées en particulier à l'entreposage des pneumatiques.



😊 **Action 2.3 : mettre en œuvre l'extension des MISE (police de l'eau) à la police de l'environnement**

L'inspection des installations classées fait partie intégrante des GT MISEN. Les objectifs et le cas échéant des actions conjointes sont revus avec l'ensemble des acteurs ayant des pouvoirs de police dans le domaine de l'eau.

😊 **Action 2.4 : mettre en œuvre la communication et sensibilisation pour ce qui concerne le brûlage à l'air libre**

Deux appels à projet ont été lancés par la DREAL, l'ARS et la CTC concernant le brûlage des déchets verts et le brûlage des déchets des entreprises. Le CPIE d'Ajaccio a été retenu.

L'action sur le brûlage des déchets verts a été lancée en 2014. En 2015 une grande action de communication a été réalisée (plaquette, émission TV et radio). S'en est suivi en 2016 des actions sur plusieurs villages (Afa, Alata, Villanova), en fonction de leur typologie (résidentiel, mitage), afin de définir des méthodes pour valoriser les déchets verts et éviter le brûlage.

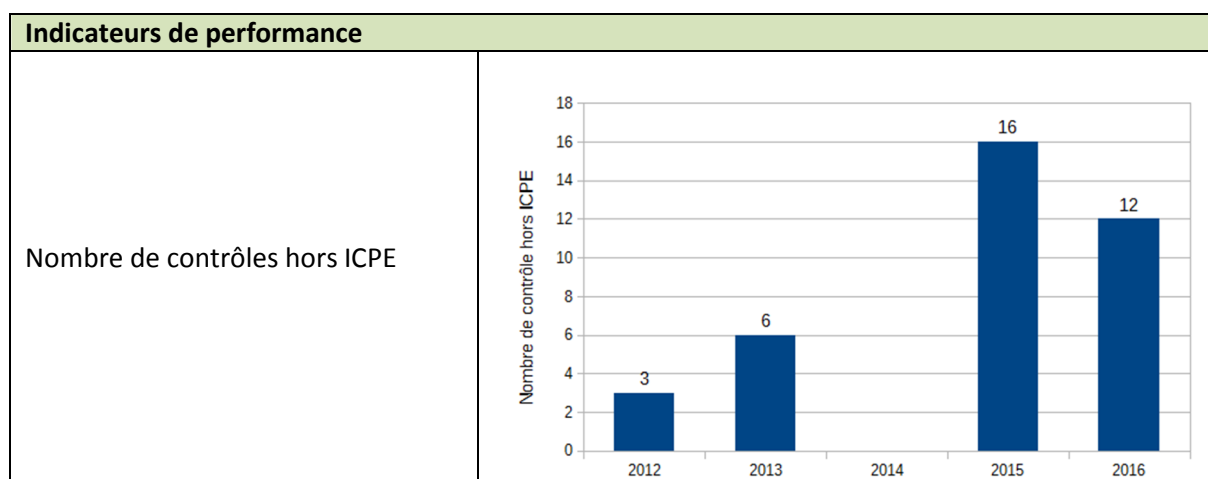
A noter que :

- des rappels à l'ordre ont été systématiquement faits lorsque les brûlages avaient lieu sur des ICPE,
- l'action sur le brûlage des déchets d'entreprises n'a pas été réalisée et remplacée par un prolongement de la première action.

😊 **Action 2.5 : mettre en place une opération de mise à niveau et de nettoyage des déchets sauvages actuels**

Cette opération est évoquée dans le guide à destination des collectivités mentionné au 2.1.

Indicateurs d'état	2011	2017	Objectifs
Nombre de contrôles de police sur les déchets des particuliers et des entreprises	Non défini	Non défini	Non défini
Quantité de déchets brûlés sur place	Non défini	Non défini	Non défini
Quantité de pneus stockés par les professionnels	Non défini	Non défini	Non défini



	<p>Un nombre de contrôles important en matière de sites illégaux a été mené dans le domaine des déchets, en particulier en 2015 et 2016 (VHU et DEEE). L'année 2016 a également été consacrée aux suivis de ces actions (régularisation).</p> <p>A noter que depuis 2012, le contrôle des sites illégaux est inscrit dans les objectifs nationaux. . En 2017, l'action a été poursuivie avec 11 nouveaux sites détectés et surtout la régularisation des sites détectées les années précédentes.</p>
Proportion de dépôts de pneus protégés	<p>Concernant les pneumatiques, on dénombre deux sites de dépôt de pneumatiques usagés, les autres centres VHU ne faisant pas de stockage. L'arrêté de l'un d'entre eux a été renouvelé en 2014 pour l'un, l'autre n'ayant pas été reconduit pour l'instant.</p> <p>Les prescriptions ont été révisées et indiquent soit une démoustication le cas échéant soit que « l'exploitant prend les mesures nécessaires pour surveiller et éviter la prolifération des moustiques, notamment en empêchant la formation de gîtes larvaires sur l'installation ». Il en est de même pour le risque incendie où les contraintes d'entreposage des pneumatiques sont précisées.</p>
Nombre de renouvellement d'agrément de centre VHU	<p>Les renouvellements des centres VHU ont été réalisés lorsque les établissements répondaient aux exigences des arrêtés ministériels. Certains ont été retirés (notamment en Haute-Corse) car le cahier des charges n'était plus respecté.</p> <p><b>Trois centres renouvelés en Corse-du-Sud, cinq en Haute-Corse.</b></p>

### Conclusions & perspectives

La plupart des actions relatives aux déchets et VHU relevant des ICPE ont été pris en compte par l'inspection. On note principalement :

- une action forte sur les sites illégaux (évitant ainsi des conditions d'entreposage non satisfaisantes),
- la prise en compte dans les arrêtés de la problématique de prolifération des moustiques, liée en particulier à l'entreposage des pneumatiques.

## Thème B : Habitat

Pilote de la fiche : DREAL / Service logement aménagement

Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Mettre en place 2 pôles départementaux d'habitat indigne	DDTM	☺ action réalisée
Mettre en place un observatoire régional (avec les études de repérages nécessaires)	DREAL	☹ action non réalisée
Prioriser l'habitat indigne et la précarité énergétique sur le budget ANAH	DDTM	☺ action réalisée
Mettre en place un dispositif complémentaire à l'ANAH de lutte contre la précarité énergétique	CTC	☺ action réalisée
Développer les travaux d'office habitat indigne et plomb en fonction des besoins	DDTM	☺ action partiellement réalisée

### ☺ Action 3.1 : mettre en place 2 pôles départementaux d'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne de Haute-Corse a été mis en place en 2012. Celui de Corse-du-Sud devrait être mis en place en 2018 conformément à l'action prévue dans le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

### ☹ Action 3.2 : mettre en place un observatoire régional (avec les études de repérages nécessaires)

L'observatoire régional du parc de logement indigne n'a pas été mis en place.

### ☺ Action 3.3 : prioriser l'habitat indigne et la précarité énergétique sur le budget ANAH

Depuis 2011, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique font parties des cinq priorités de l'ANAH. Ces axes d'intervention ont été confirmés pour 2018 lors du conseil d'administration de l'agence du 29 novembre 2017.

☺ Action 3.4 : mettre en place un dispositif complémentaire à l'ANAH de lutte contre la précarité énergétique



En 2016, la CTC a engagé le dispositif ORELI, dont l'objectif est de rénover 200 logements afin de sélectionner les méthodes techniques et financières les plus adaptées au contexte de la Corse. 50 % des logements devraient concerner des ménages en situation de précarité énergétique.

☺ Action 3.5 : développer les travaux d'office habitat indigne et plomb en fonction des besoins

Les travaux d'office restent peu ou pas utilisés en Corse.

Indicateurs d'état	2011	2017	Objectifs
<b>Nombre de logements considérés comme potentiellement indignes</b>	14000	10000	0
<i>La provenance de la donnée de 2011 n'est pas connue. Pour la situation en 2016, les données utilisées sont celles fournies par la DIHAL et l'ANAH (environ 10 000 logements) de l'étude sur le parc privé potentiellement indigne de 2015. Les données utilisées pour cette étude sont issues de FILOCOM 2013.</i>			
<b>Nombre d'OPAH présentant un volet habitat indigne</b>	6	14	Sans objet
<i>Aujourd'hui, toutes les OPAH situées en Corse ont la résorption de l'habitat indigne dans leurs priorités. Le nombre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat était de 6 en 2014, 9 en 2016 et 14 à fin 2017.</i>			
<b>Nombre d'opérations de RHI en cours</b>	2	8	Sans objet
<i>Il y a 8 opérations de RHI en cours, toutes situées à Bastia dans le centre ancien et font partie d'un ensemble d'actions et de dispositifs visant à rénover le centre ancien de Bastia (OPAH RU et CD, RHI, PRQAD, PRU...). Ces opérations ont été engagées en 2011 (sauf une en 2009) et doivent être terminées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.</i>			
<b>Nombre de contrats locaux d'engagement (précarité énergétique)</b>	0	2	2
<i>Les deux CLE ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2017. Ces contrats ne seront pas prolongés en 2018.</i>			

Indicateurs de performance																																									
Nombre de logements indignes traités	<p><b>314 de 2012 à 2017 (contre 347 de 2004 à 2011)</b></p> <p>Afin de déterminer le nombre de logement indignes traités, sont considérés l'ensemble des dossiers traités subventionnés par l'Anah dans les cibles travaux lourds / travaux de sécurité et salubrité de l'habitat / travaux de décence / travaux de réhabilitation de logements dégradés. Les logements traités dans ces cibles sont le plus souvent insalubres même si la cible recouvre potentiellement d'autres actions de rénovation.</p>																																								
Nombre de mises en œuvre de police	<b>63 de 2012 à 2017</b>																																								
Nombre de pôles HI constitués	<p><b>Un pôle constitué en Haute-Corse en 2012</b></p> <p><b>Un pôle à venir courant 2018 en Corse-du-Sud</b></p>																																								
Nombre de dossiers de précarité énergétique traités	<p><b>1025 de 2011 à 2017</b></p> <p>Cet indicateur correspond exactement au programme d'investissement d'avenir « Habiter Mieux » dont le bilan est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de dossiers engagés</th> <th>Dont vivant (travaux en cours)</th> <th>Dont annulés (travaux non effectués)</th> <th>Dont soldés (travaux effectués)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>37</td> <td>1</td> <td>5</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>53</td> <td>2</td> <td>10</td> <td>41</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>144</td> <td>11</td> <td>10</td> <td>123</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>272</td> <td>26</td> <td>10</td> <td>236</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>205</td> <td>47</td> <td>4</td> <td>154</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>172</td> <td>70</td> <td>1</td> <td>101</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>182</td> <td>154</td> <td>1</td> <td>27</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de dossiers engagés	Dont vivant (travaux en cours)	Dont annulés (travaux non effectués)	Dont soldés (travaux effectués)	2011	37	1	5	32	2012	53	2	10	41	2013	144	11	10	123	2014	272	26	10	236	2015	205	47	4	154	2016	172	70	1	101	2017	182	154	1	27
	Nombre de dossiers engagés	Dont vivant (travaux en cours)	Dont annulés (travaux non effectués)	Dont soldés (travaux effectués)																																					
2011	37	1	5	32																																					
2012	53	2	10	41																																					
2013	144	11	10	123																																					
2014	272	26	10	236																																					
2015	205	47	4	154																																					
2016	172	70	1	101																																					
2017	182	154	1	27																																					

### Conclusions & perspectives

Le nombre de logements, qualifiés d'indignes, reste élevé en Corse. Les familles qui y vivent sont exposées à des situations d'inconfort (précarité énergétique) voire de risques (polluants intérieurs, etc.), et de façon générale à des inégalités sociales et de santé. Elles constituent donc un public prioritaire pour les politiques de santé environnementale.

## Thème C : Qualité de l'alimentation

Pilote de la fiche : DRAAF / Service régional de l'alimentation

Réduire les toxiques et les risques infectieux dans la chaîne alimentaire par une meilleure maîtrise de l'amont de la chaîne alimentaire

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
S'assurer du classement en 2 de l'abattoir de Cuttoli	DDCSPP	😊 action réalisée
Maintenir la pression des contrôles de la chaîne alimentaire en s'appuyant sur les extractions appropriées de la base de données nationale de l'identification	DDCSPP	😊 action réalisée

### 😊 Action 4.1 : s'assurer du classement en 2 de l'abattoir de Cuttoli

Sur les 5 abattoirs de boucherie en Corse, à fin 2011, l'abattoir de Cuttoli était le seul à être classé 3 (sur une échelle de 4) concernant les exigences sanitaires réglementaires. Les 4 autres abattoirs étaient classés 2.

A fin 2015, l'ensemble des abattoirs était classé 2 répondant ainsi à l'objectif de cette action.

A noter cependant que, depuis le 1er janvier 2016, ce classement a été remplacé par une catégorisation des chaînes d'abattage en fonction de la note globale attribuée à l'issue de l'inspection complète de l'établissement.

### 😊 Action 4.2 : maintenir la pression des contrôles de la chaîne alimentaire en s'appuyant sur les extractions appropriées de la base de données nationale de l'identification

La pression des contrôles de la chaîne alimentaire est maintenue.

Point de situation en Haute-Corse : La chaîne de l'unique abattoir est catégorisée en C dû à une prise en compte insuffisante de la qualité et aussi de la maintenance au sein de l'établissement. Il y a une augmentation du tonnage mais plus encore une augmentation importante des animaux abattus surtout en ovins et caprins (agneaux et cabris de lait d'un poids moyen de 6 kg). Le tonnage augmente passant de 1000 tonnes à un peu plus 1200 tonnes pour Ponte Leccia de 2015 à 2016. Les données de 2017 sont supérieures à celle de 2016 avec une augmentation du tonnage de 7 %

Les saisies effectuées et les contrôles d'identification restent malheureusement perçus par la profession comme des freins à la résorption de l'abattage à la ferme mais ont démontré leur utilité pour la sécurisation de la chaîne alimentaire.

Point de situation en Corse-du-Sud : La catégorisation des chaînes d'abattage en Corse-du-Sud est la suivante : catégorie B pour Cuttoli, catégorie C pour Bastelica, Cozzano, Porto Vecchio. En matière d'activité, les tonnages sont à la hausse. L'épisode de la trichine de 2015 a conduit à une augmentation de la fréquentation du site par les producteurs fermiers en montrant l'intérêt de la surveillance sanitaire.

Une formation sur le bien-être animal a été dispensée aux agents en abattoir ; la surveillance ante-mortem et au poste d'abattage a été renforcée. Il sera nécessaire de les renouveler périodiquement.

L'abattoir de Cuttoli a fait l'objet d'une mise en demeure et les travaux sont en cours pour supprimer la chaîne porcine et installer un matériel de contention adapté à la taille des agneaux. Fin 2017, l'abattoir de Cozzano a fait l'objet d'une mise en demeure en vue de prévenir une éventuelle fermeture. Le classement en catégorie C des chaînes d'abattage nécessitent que les efforts soient poursuivis en termes de maintenance et de fonctionnement des structures.

Il est à noter enfin l'existence d'un abattoir temporaire ouvert au moment de l'Aïd depuis 2014 sur la commune de Porto-Vecchio. Un autre projet a fait l'objet d'une déclaration d'intention pour l'Aïd 2018. Enfin, un exploitant agricole a présenté un pré-projet de construction d'un cinquième abattoir en Corse du Sud, entièrement privé.

Des soutiens à l'investissement et à l'amélioration des équipements sont apportés dans le cadre du PEI. Des plans d'action sont mis en œuvre en cas de besoin pour rechercher et supprimer les risques sanitaires.

Indicateurs d'état	2012	2017	Objectifs
Nombre d'abattoirs classés 1 ou 2*	4	5	5
Nombre d'abattoirs	5	5	Sans objet

*\*Depuis le 01/01/2016, ce classement a été remplacé par une catégorisation des chaînes d'abattage en fonction de la note globale attribuée à l'issue de l'inspection complète de l'établissement.*

Indicateurs de performance	2012	2016	Objectifs
Proportion d'abattoirs classés 1 ou 2*	80%	100%	100%
Augmentation des tonnages en abattoir par rapport à l'année précédente	5%	10%	5%

*\*Depuis le 01/01/2016, ce classement a été remplacé par une catégorisation des chaînes d'abattage en fonction de la note globale attribuée à l'issue de l'inspection complète de l'établissement.*

## Conclusions & perspectives

L'augmentation de l'activité des abattoirs est un facteur encourageant mais les anomalies d'identification et le faible taux de passage à l'abattoir des porcs nécessite de garder une vigilance accrue sur ce secteur.

La formation des salariés, l'amélioration dans la gestion des outils et la nécessaire maîtrise de la gestion des risques sanitaires constituent toujours des points de vigilance et demeurent des voies de progrès.

## Thème C : Qualité de l'alimentation

Pilote de la fiche : DRAAF / Service régional de l'alimentation

Contribuer à l'amélioration de la formation des gestionnaires et personnels des ateliers de préparation des repas

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Vérifier l'adéquation de la réponse apportée par l'ensemble des modules de formation du CNFPT à la formation des responsables et agents	DDCSPP	😊 action réalisée
Recommander de compléter leur formation et celle de leur personnel à tous les responsables d'ateliers de préparation des repas destinés aux établissements scolaires du premier degré ne disposant pas d'un plan de maîtrise sanitaire conforme	DDCSPP	😊 action réalisée

- 😊 **Action 5.1 : vérifier l'adéquation de la réponse apportée par l'ensemble des modules de formation du CNFPT à la formation des responsables et agents**

L'ensemble des restaurants scolaires disposent d'un PMS et les formations existent. Elles répondent à la demande et ont permis d'atteindre l'objectif de formation des titulaires.

- 😊 **Action 5.2 : recommander de compléter leur formation et celle de leur personnel à tous les responsables d'ateliers de préparation des repas destinés aux établissements scolaires du premier degré ne disposant pas d'un plan de maîtrise sanitaire conforme**

Les besoins en formation sont toujours présents pour consolider les acquis et former les nouveaux arrivants.

Indicateurs d'état	2012	2017	Objectifs
Nombre d'ateliers de préparation des repas destinés aux établissements scolaires du premier degré	86	86	86
Nombre d'ateliers disposant d'un plan de maîtrise sanitaire	28	68	68

Indicateurs de performance	2012	2017	Objectifs
Proportion d'ateliers disposant d'un plan de maîtrise sanitaire	32%	100%	80%

### Conclusions & perspectives

L'effort de formation à l'hygiène en restauration collective mis en œuvre par les gestionnaires a permis d'atteindre les objectifs fixés mais cela doit se traduire par une application formelle de ces bonnes pratiques. Les contrôles d'hygiène veilleront à cette mise en œuvre.



## Thème D : Qualité de l'eau

Pilote de la fiche : ARS / Service santé environnement

Contribuer à la prévention du risque légionellose lié à la distribution d'eau chaude sanitaire

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Contrôler annuellement le respect des prescriptions réglementaires dans 20% des établissements de soins et médico-sociaux	ARS	☹️ action partiellement réalisée
Contribuer à l'amélioration des installations de distribution d'eau chaude sanitaire, ainsi que de leurs conditions d'entretien et d'auto-surveillance en sensibilisant les gérants des établissements touristiques et des établissements sanitaires et médico-sociaux avec hébergement	ARS	☹️ action partiellement réalisée

### ☹️ Action 6.1 : contrôler annuellement le respect des prescriptions réglementaires dans 20% des établissements de soins et médico-sociaux

Chaque année, environ 15 % des établissements de soins et médico-sociaux à capacité d'hébergement font l'objet d'une inspection. Ce taux permet d'assurer un suivi des mesures prises en termes de prévention des risques de prolifération de légionelles.

Sur la période 2012-2017, environ 85% des établissements sanitaires et médico-sociaux (55 sur 65) ont fait l'objet d'une inspection de la prise en compte du risque légionelles. Il s'avère qu'une proportion de 65% (36 sur 55) respecte l'ensemble des obligations de surveillance.

### ☹️ Action 6.2 : contribuer à l'amélioration des installations de distribution d'eau chaude sanitaire, ainsi que de leurs conditions d'entretien et d'auto-surveillance en sensibilisant les gérants des établissements touristiques et des établissements sanitaires et médico-sociaux avec hébergement

Chaque année, des ERP à vocation touristique ont été contrôlés par rapport à la prise en compte du risque légionelles (environ 10 par an). De même, des courriers systématiques ont été adressés à l'ensemble de ces établissements avant la saison touristique. Il s'avère in fine que le nombre d'établissements contrôlés (50 sur la période 2012-2017) sur le nombre total (plus de 1000) permet difficilement d'extrapoler des taux de conformité. On retient cependant que sur les contrôles réalisés, peu d'établissements ont véritablement engagé une réflexion sur la prévention du risque lié aux légionelles. Enfin, le nombre annuel de cas de légionellose reste faible puisqu'il oscille entre 3 et 8 par an.

Indicateurs d'état	2011	2017
Nombre d'établissements sanitaires et de personnes âgées à section de cure médicale	60	63
Nombre d'établissements d'hébergement recevant du public touristique	1027	1078*

\*Extrapolation à partir d'échantillons

Indicateurs de performance	2011	2017	Objectifs
Nombre total annuel de cas de légionelloses déclarées	8	7	Sans objet
Proportion d'établissements de soins et de personnes âgées à section de cure médicale ayant atteint en 2008 les objectifs de la circulaire du 22 avril 2002 et en 2011 les prescriptions de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> février 2010	40%	65%	50%
Proportion d'établissements d'hébergement recevant du public procédant à des contrôles	8%	12%*	25%

\*Extrapolation à partir d'échantillons

### Conclusions & perspectives

Les établissements sanitaires et les établissements médico-sociaux à capacité d'hébergement ont progressé dans la prévention du risque de prolifération de légionelles. L'inspection et le contrôle de ces structures se poursuivant très régulièrement, il est possible d'entrevoir pendant la durée du PRSE3 une très bonne satisfaction des dispositions réglementaires afférentes pour l'ensemble de ces établissements.

## Thème D : Qualité de l'eau

Pilote de la fiche : ARS / Service santé environnement

Protéger les captages et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau potable

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Contribuer à l'avancement des procédures de régularisation administrative des captages en sensibilisant les maîtres d'ouvrage, en les aidant à obtenir des dossiers complets, voire en mettant en demeure ceux qui sont défaillants	ARS	☺ action partiellement réalisée
Contrôler les prescriptions des arrêtés existants	ARS	☺ action partiellement réalisée
Contrôler les conditions d'exercice de l'auto-surveillance et la faire au besoin s'adapter aux problématiques des réseaux de distribution. Vérifier les modalités d'information de la population et dans les cas de persistance de non-conformité de la qualité de l'eau, demande de publication d'arrêtés de non consommation de l'eau	ARS	☺ action partiellement réalisée

Les efforts soutenus accomplis dans la mise en œuvre de ces trois actions ont eu pour effet d'accroître de 17 % la proportion de captages protégés en six années. Paradoxalement, la proportion de population bénéficiant d'une eau de bonne qualité bactériologique ne suit pas la même progression. Cela s'explique par l'annulation d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique de deux très gros captages de Corse du sud. Une fois rétablie la situation administrative de ces ouvrages, le pourcentage de population devrait s'accroître notablement et approcher les 90 % de la population.

Malgré les progrès en termes de protection des captages, l'enjeu de la qualité de l'eau demeure sérieux en Corse, puisque 42 % des unités de distribution d'eau (UDI) de petite taille, contre 13 % en moyenne nationale, délivraient encore en 2017 une eau régulièrement sujette à des non conformités bactériologiques.

Indicateurs d'état	2011	2017
Nombre de réseaux de distribution d'eau	616	641
Nombre de captages	1099	1178

Indicateurs de performance	2011	2017	Objectifs
Pourcentage de captages n'ayant pas fait l'objet d'un début de procédure d'autorisation	10	3	7
Pourcentage de captages protégés	53	79,5	65
Pourcentage de population desservie par des captages protégés	85	80	Sans objet
Pourcentage moyen de périmètres de protection protégés ayant fait l'objet d'un contrôle entre 2012 et 2017	6	16	20
Pourcentage d'UDI délivrant une eau présentant de manière récurrente des dépassements des limites de qualité (> 5 % d'analyses conformes) (1)	51	42	Sans objet
Pourcentage de population desservie par une eau présentant de manière récurrente des dépassements des limites de qualité (> 10 % d'analyses conformes)	12	8,5	10
Pourcentage de population desservie par une eau présentant de manière récurrente des dépassements des limites de qualité (> 5 % d'analyses conformes) (2)	14	10	Sans objet

(1) modification de l'indicateur au plan national en 2... . L'appréciation de la qualité d'une eau se fait maintenant sur un pourcentage de NC=5% au lieu de 10%

(2) ajout d'un nouvel indicateur pour permettre une appréciation de la performance sur la base du nouveau seuil

## Conclusions & perspectives

La Corse comporte, comparativement à sa population, un grand nombre d'unités de distribution d'eau potable et de captages. Les ratios correspondants sont parmi les plus élevés de France, avec 7 fois plus de captages que la moyenne nationale. La Corse est marquée par un clivage net entre le littoral et les zones urbanisées par rapport aux zones de montagnes et peu peuplées. Ces dernières ont une multitude de petites infrastructures de distribution de l'eau, parfois dégradées, insuffisamment entretenues et non gérées par des professionnels de l'eau.

La question de l'amélioration de la qualité de l'eau potable en Corse passe par plusieurs leviers :

- une meilleure protection des ressources en eau, afin de sanctuariser de façon durable des zones exemptes de pollutions,
- l'investissement dans le renouvellement des infrastructures, sur la base d'analyses technico-économiques,
- une meilleure gestion de l'eau au quotidien en particulier pour les réseaux de l'intérieur par des professionnels de l'eau.

Cela requiert donc une capacité d'investissement et une « compétence eau » qui seraient plus faciles à assumer à un échelon supra-communal.

## Thème D : Qualité de l'eau

Pilote de la fiche : DREAL / Service biodiversité, eau et paysage

Mettre au point et appliquer un plan régional de prévention, de surveillance et de gestion des épisodes de prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau artificiels

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Identifier l'ensemble des sites rejetant des effluents à l'amont des plans d'eau artificiels présentant un risque sensible de prolifération algale	DREAL	☺ action partiellement réalisée
Contribuer à l'amélioration des conditions de production, de traitement et de rejet des installations situées à l'amont des plans d'eau artificiels présentant un risque sensible de prolifération algale	DREAL	☺ action partiellement réalisée

☺ Action 8.1 : identifier l'ensemble des sites rejetant des effluents à l'amont des plans d'eau artificiels présentant un risque sensible de prolifération algale

Une avancée des travaux du groupe de travail co-animé avec la DDTM de Haute-Corse a été nécessaire avant d'engager les actions devant permettre de répondre aux indicateurs de performance retenus par le PRSE 2.

EDF et l'OEHC étaient associés à ces travaux en tant que gestionnaires des plans d'eau artificiels du département, comme l'étaient les deux autres services de l'Etat concernés, la DREAL et le service de protection animale et végétale de la DDCSPP.

Ainsi, l'élaboration du schéma départemental de prévention, de surveillance et de gestion des épisodes de prolifération de cyanobactéries dans les plans d'eau artificiels de Haute-Corse s'est poursuivie en début d'année 2012.

La 8ème et dernière version du schéma a été validée par le préfet de Haute-Corse en avril 2012.

Le dossier a été porté au plan régional afin de permettre l'engagement d'une action similaire en Corse-du-Sud.

Le barrage de Codole en Haute-Corse est particulièrement sensible au risque de prolifération de cyanobactéries. En effet, on note pour ce plan d'eau une augmentation de la fréquence des alertes de niveau 3 telles que définies dans le plan départemental. Ce plan d'eau est par ailleurs concerné par un risque de non atteinte des objectifs environnementaux en raison d'une pression liée à la pollution diffuse. Pour y répondre, l'amélioration des systèmes d'assainissement des communes de Nessa, Avapessa et Feliceto a été identifiée par le programme de mesures 2016-2021. Par ailleurs, l'OEHC, avec le soutien financier de l'agence de l'eau, a entrepris une étude visant à mieux connaître l'ensemble des points de pollution en amont de la retenue de Codole (assainissement, industries agro-alimentaires – moulins, caves vinicoles) qui devrait être finalisée en 2018.

☺ **Action 8.1 : contribuer à l'amélioration des conditions de production, de traitement et de rejet des installations situées à l'amont des plans d'eau artificiels présentant un risque sensible de prolifération algale**

Cinq plans d'eau présentent un risque sensible de prolifération algale : Codole, Figari, Tolla, Sampolo et l'Alesani. Parmi ces plans d'eau, seuls ceux de Codole, de Tolla et de Figari sont utilisés à des fins d'alimentation en eau potable. Les plans d'eau de Sampolo et de l'Alesani, ayant fait l'objet de blooms il y a quelques années, sont également considérés comme sensibles.

Dans le bassin versant du Reginu, l'amélioration du système d'assainissement d'Avapessa (construction d'une nouvelle station et création de réseau de collecte et de transfert) a fait l'objet d'un financement au titre du PEI assainissement et la nouvelle station a été mise en service. Pour les communes de Nessa et de Feliceto, les actions sur l'amélioration des équipements des stations ont été initiées. Dans le bassin versant de Tolla, une étude pré-opérationnelle à la restauration, l'entretien et la mise en valeur du Prunelli, réalisée par la communauté de communes, a identifié les secteurs où le piétinement porcin impacte la qualité de l'eau. Des actions sont prévues pour améliorer ce point.

Indicateurs d'état	2011	2017
Nombre de plans d'eau artificiels présentant un risque sensible de prolifération algale	/	5 Codole, Figari, Sampolo, Alesani, Tolla
Nombre d'ouvrages d'assainissements et d'installations ou d'établissements produisant des effluents chargés en matières organiques situés dans le bassin versant des plans d'eau à risque	/	4 3 pour Codole et 1 pour Sampolo 0 pour Figari

Indicateurs de performance	2011	2017
Proportion de plans d'eau artificiels ayant fait l'objet d'une identification de l'ensemble des sites rejetant des effluents et en particulier ceux contenant des matières organiques	/	1 Prunelli 1 en cours (Codole)
Proportion de sites rejetant des matières organiques ayant diminué leur apport en conformité avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral ou avec les textes de portée nationale dont ils relèvent	/	1/5 (Codole)

### Conclusions & perspectives

L'animation régionale d'un groupe de travail assez semblable à celui qui a permis l'élaboration du premier schéma débouchera sur la validation d'un schéma départemental en Corse du sud.

Ces travaux pourraient également porter sur l'élaboration d'un programme régional d'identification des sites rejetant des effluents à l'amont des plans d'eau artificiels les plus à risque.

Il s'agira ensuite pour les services départementaux en charge de la police de l'eau d'exercer une action destinée à faire améliorer, lorsque c'est nécessaire, les conditions de production, de traitement ou de rejet des installations situées à l'amont de ces plans d'eau artificiels, afin de répondre à la seconde mesure prévue par le plan.

## Thème E : Expositions naturelles et domestiques

Pilote de la fiche : ARS / Service santé environnement

Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
S'assurer que les opérateurs certifiés s'acquittent correctement de leurs obligations en communiquant au DGARS les constats mettant en évidence une situation de risque de saturnisme infantile	ARS	☹️ action partiellement réalisée
Généraliser la réalisation de diagnostics en cas de constat de risque d'accessibilité au plomb	ARS	☹️ action partiellement réalisée
Vérifier que les situations à risque sont bien suivies des travaux et appliquer au besoin les dispositions coercitives du code de la santé publique en cas de défaillance des propriétaires	ARS	☹️ action partiellement réalisée

En Corse, les primo-dépistages de saturnisme (mesure de la plombémie dans le sang de l'enfant) sont très peu nombreux (3 par an en moyenne sur la période 2012-2017). Aucun n'a conduit à la mise en évidence d'un cas de saturnisme. De façon générale, le saturnisme présente des symptômes à « bas bruit » et on ne détecte qu'à partir du moment où on engage une surveillance spécifique.

Très peu d'opérateurs (10 %) ont déclaré des constats mettant en évidence une situation de risque de saturnisme infantile. Par ailleurs, des campagnes de mesure du plomb dans l'eau ont montré qu'il ne subsistait des canalisations en plomb plus que dans certains secteurs de vieilles villes (par exemple à Corte). La situation a progressé sur la période 2012-2017 puisque la plupart des branchements ont été remplacés.

La réalisation de diagnostics en cas de constat de risque d'accessibilité au plomb nécessite le choix d'un opérateur après mise en concurrence. Cette opération a été conduite à son terme en Haute-Corse en collaboration avec la DDTM, qui a missionné l'opérateur sur une situation à risque.

Indicateurs d'état	2011	2017
Nombre annuel de cas de saturnisme déclarés	0	0
Nombre d'opérateurs certifiés pour le constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	40	20
Nombre de constats mettant en évidence une situation de risque de saturnisme infantile	14	0
Nombre de constats nécessitant un diagnostic	4	0

Indicateurs de performance	2011	2017	Objectifs
Nombre de plombémies prescrites chaque année	1	0	Sans objet
Nombre de cas de saturnisme pris en charge annuellement	0	0	Sans objet
Pourcentage d'opérateurs communiquant les constats mettant en évidence une situation de risque de saturnisme infantile	10	25	80
Pourcentage de suites données aux constats nécessitant un diagnostic	0	0	80
Pourcentage de diagnostics confirmant le risque	-	-	Sans objet
Pourcentage de situations à risque ayant fait l'objet de travaux	-	-	Sans objet

### Conclusions & perspectives

Le risque saturnisme en Corse, même s'il doit faire l'objet d'une vigilance continue, ne semble pas constituer une menace de santé publique par rapport à d'autres thématiques.



## Thème E : Expositions naturelles et domestiques

Pilote de la fiche : ARS / Service santé environnement

Inciter au dépistage du radon dans les établissements visés par le code de la santé publique et à la prise de mesures limitant sa teneur

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Rappeler chaque année aux responsables des établissements concernés leurs obligations réglementaires	ARS	☹️ action partiellement réalisée
Suivre la mise en œuvre des mesures nécessaires à la diminution de l'exposition	ARS	☹️ action partiellement réalisée

En 2013, un rappel des obligations réglementaires en matière de mesure du radon a été renouvelé aux établissements concernés par cette mesure, *i.e.* établissements d'enseignement, établissements sanitaires et sociaux, établissements thermaux et établissements pénitentiaires.

Un suivi de leur mise en œuvre est régulièrement assuré par le biais de relances régulières et de rappel de la réglementation. Les résultats dépassent l'objectif, puisque 57 % d'établissements visés par le code de la santé ont assuré à l'échéance un dépistage du radon.

Le nombre d'établissements classés entre 400 et 1.000 Bq/m<sup>3</sup>, ainsi qu'au-dessus de 1.000 Bq/m<sup>3</sup> a logiquement augmenté sur la période 2012-2017, malgré les travaux de remédiation opérés dans les établissements les plus anciennement diagnostiqués.

Une information destinée à sensibiliser l'ensemble de la population sur le risque et les mesures de prévention, comme le prévoit le volet environnement du schéma régional de prévention, a été prévue en 2014. Elle n'a pu être réalisée.

Indicateurs d'état	2011	2017
Etablissements visés par les textes pris pour application du code de la santé publique	401	411

Indicateurs de performance	2011	2017	Objectifs
Pourcentage d'établissements visés par le code de la santé et ayant assuré à l'échéance un dépistage du radon	34	69	50
Evolution du nombre d'ERP classés entre 400 et 1.000 Bq/m <sup>3</sup>	8	27	Sans objet
Evolution du nombre d'ERP classés au-dessus de 1.000 Bq/m <sup>3</sup>	1	3	Sans objet

## Conclusions & perspectives

Un rappel et un suivi de la mise en œuvre des dépistages sont à poursuivre.

Une convention de partenariat a été passée entre l'ARS de Corse et l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui dispose de la compétence de contrôle. La collaboration avec l'ASN a été engagée concrètement en 2014. Elle a permis de poursuivre le suivi des établissements recevant du public, dans l'exercice des mesures de radon et de travaux.

## Thème E : Expositions naturelles et domestiques

Pilote de la fiche : ARS / Service santé environnement

Poursuivre et renforcer les mesures prises en termes de connaissance, de prévention et de gestion du risque lié à l'amiante naturel en application du plan interministériel

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Terminer les actions en cours, en particulier celles financées par la DREAL et l'OEC	ARS	☹️ action partiellement réalisée
Contribuer à l'inscription dans le futur PADDUC de prescriptions spécifiques à l'amiante	CTC	☺️ action réalisée

### ☹️ Action 11.1 : terminer les actions en cours, en particulier celles financées par la DREAL et l'OEC

L'objectif du PRSE 2 était la poursuite des actions du plan interministériel 2010-2012 relatif à l'amiante naturel en Corse, qui répondait aux objectifs fixés par le PNSE 2.

Les 22 actions correspondantes se répartissaient entre l'échelon national (ministères chargés de l'écologie, du travail et de la santé) et local (DREAL, DIRECCTE, DDTM, OEC et ARS).

Parmi les sept actions locales, quatre ont été réalisées :

- Poursuivre et compléter la mesure de l'exposition de la population par une nouvelle campagne de prélèvements. Elle s'est terminée en 2014 en portant à 51 le nombre d'agglomérations ayant bénéficié de mesures ;
- Réalisation d'une étude cartographique détaillée sur les communes de Bustanico et de Corte. Elle s'est poursuivie par une étude similaire sur 8 communes du grand Bastia (préciser lesquelles) ;
- Evaluer les risques sanitaires au vu des données de mortalité par cancer de la plèvre et de l'étude par le PNSM des cas de mésothéliome incidents. Cette action est reconduite annuellement ;
- Réaliser une plaquette d'information pour la population. Ce document d'information est mis à jour annuellement au vu des résultats des mesures d'exposition passive à l'amiante dans les communes récemment investiguées et des résultats du PNSM.

### ☺️ Action 11.2 : contribuer à l'inscription dans le futur PADDUC de prescriptions spécifiques à l'amiante

L'action à compétence nationale visant à renforcer la mise en œuvre des dispositions d'urbanisme et de construction en travaillant sur les recommandations, puis sur leur traduction éventuelle en prescriptions réglementaires a en partie évolué vers une prise en charge locale. Elle consiste à contribuer à l'inscription dans le futur PADDUC de prescriptions spécifiques à l'amiante.

Il y a été répondu par la collectivité territoriale de Corse au vu du porté à connaissance de l'Etat. En effet, le PADDUC cartographie les zones d'affleurement de roches amiantifères dans la carte des enjeux urbains et renvoie les acteurs compétents à la doctrine État (plan interministériel de 2010-

2012) pour d'éventuelles prescriptions. Par ailleurs, le livret réglementaire du PADDUC comprend deux préconisations : 1. la mise en œuvre de repérages poussés avant travaux sur les zones identifiées comme à risque, et 2. à l'occasion de toute mise à nu d'une zone amiantifère, de procéder à son recouvrement durable.

Indicateurs d'état	2011	2012
Nombre d'actions non terminées du plan interministériel 2010-2012 relatif à l'amiante naturel en Corse	7	3

Indicateurs de performance	2011	2017	Objectifs
Nombre d'actions du plan terminées parmi celles encore en œuvre en fin d'année 2011	0	4	6
Inscription de prescriptions spécifiques à l'amiante dans le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)	/	Oui	Oui

### Conclusions & perspectives

Depuis 2011, le risque lié à l'amiante naturel en Corse a été mieux évalué à la fois du point de vue de l'incidence que de l'exposition.

Ainsi, le programme national de surveillance du mésothéliome (PNSM) recense l'ensemble des cas dont ceux originaires de Corse et permet d'évaluer l'incidence à 2,7 cas pour 100 000 habitants en 2B et 1,5 cas pour 100 000 habitants en 2A, soit des valeurs comparables à celles observées sur le bassin méditerranéen.

L'exposition est mieux qualifiée à travers les campagnes de mesure sur l'ensemble des 51 communes présentant un aléa élevé. C'est désormais dans la mise en œuvre des mesures de gestion que se concentrent les efforts. En particulier, il s'agit à l'échelle de la Corse de poursuivre plusieurs objectifs :

- développer une capacité de mesure du risque amiante (en affinant les cartes géologiques, en disposant d'entreprises pouvant effectuer des mesures dans les bâtiments),
- développer une capacité de traitement de l'amiante (en identifiant des entreprises capables de traiter l'amiante dans les bâtiments, en créant des exutoires pour les déchets amiantifères),
- en accompagnant les collectivités et donneurs d'ordre dans l'exercice de leurs obligations réglementaires de surveillance de protection du public et des professionnels exposés à l'amiante.

## Thème E : Expositions naturelles et domestiques

Pilote de la fiche : ARS / Service santé environnement

Informers sur les risques liés aux pollens

Actions prévues	Pilotes	Etat d'avancement
Faire un bilan annuel des résumés de passage aux urgences (RPU) pour asthme des établissements hospitaliers et le transmettre au corps médical	CIRE	☹️ action partiellement réalisée
Procéder à une information annuelle tous publics relative aux risques liés aux allergies et plus particulièrement aux pollens	ARS	☺️ action réalisée

☹️ Action 12.1 : terminer les actions en cours, en particulier celles financées par la DREAL et l'OEC

Un seul bilan annuel des résumés de passage aux urgences (RPU) pour asthme des établissements hospitaliers a été diffusé au corps médical sur la période 2012-2014.

☺️ Action 12.2 : contribuer à l'inscription dans le futur PADDUC de prescriptions spécifiques à l'amiante

Afin de procéder à une information tous publics relative aux risques liés aux allergies et plus particulièrement aux pollens, un appel à projet a été lancé sur plusieurs actions dont la suivante : « étude des conditions de développement et de diversification de la surveillance pollinique en Corse et de l'information associée ».

L'étude réalisée par Qualitair Corse conclut à la nécessité de répondre aux besoins suivants :

1. surveillance par capteurs : assurer la pérennité de l'exploitation du capteur d'Ajaccio, créer un capteur à Bastia et financer son fonctionnement.
2. surveillance par pollinariums sentinelles : la capacité d'un des jardins publics de Bastia à l'installation d'un pollinarium a été validée par l'Association des pollinariums sentinelles de France. Reste à financer l'investissement correspondant. Trois jardins publics sont en cours d'aménagement à Ajaccio. Une validation de l'un entre eux sera à étudier. Un financement de 10 000 € a été accordé en 2017 à l'association de surveillance des pollens afin d'assurer cette surveillance dans le bassin d'Ajaccio.

Indicateurs d'état	2012	2017
Nombre de résumés de passage aux urgences (RPU) pour asthme des centres hospitaliers de Bastia et Ajaccio	219	360

Indicateurs de performance	2012	2017	Objectifs
Élaboration et diffusion au corps médical d'un bilan annuel des résumés de passage aux urgences (RPU) pour asthme des centres hospitaliers de Bastia et Ajaccio	1	0	1

### Conclusions & perspectives

Si une surveillance des pollens est opérationnelle dans le bassin d'Ajaccio, elle doit d'une part être mieux connue, notamment des professionnels de santé ou des personnes sensibles, afin d'anticiper les périodes de pollinisation et d'adapter les traitements. D'autre part, elle doit être étendue à d'autres secteurs, en particulier ceux de Bastia ou de Corte et peuvent le cas échéant associer d'autres techniques, comme les jardins témoins. Enfin, la Corse est sous la menace de l'extension de pollens très allergisants comme l'ambroisie, qui nécessite une surveillance attentive.

### III. Bilan des appels à projets lancés dans le cadre du PRSE 2

Un appel à projets santé environnement conjoint ARS-DREAL a été lancé au titre des années 2013 et 2014. Au final, 5 projets ont été retenus relatifs à 2 thèmes : « qualité de l'air extérieur » et « lutte antivectorielle ».

2013	Étude des conditions de développement et de diversification de la surveillance pollinique en Corse, ainsi que de l'information associée
	Action de sensibilisation du public scolaire en Corse-du-Sud sur la problématique des moustiques et des moyens de la lutte contre les gîtes larvaires
2014	Information des professionnels producteurs de déchets sur l'impact environnemental et sanitaire et sur les sanctions pénales encourues en cas de brûlage de déchets à l'air libre
	Information de la population sur les risques environnementaux et sanitaires liés aux brûlages des déchets verts à l'air libre
	Action de sensibilisation du public scolaire en Haute-Corse sur la problématique des moustiques et des moyens de la lutte contre les gîtes larvaires

#### 1. 2013 – Bilan du projet « Étude des conditions de développement et de diversification de la surveillance pollinique en Corse, ainsi que de l'information associée »

Thème 2013	Qualité de l'air extérieur >> pollens
Étude des conditions de développement et de diversification de la surveillance pollinique en Corse, ainsi que de l'information associée	
objectifs	1- étudier les conditions de développement de la surveillance pollinique en Corse, en particulier par la création de pollinariums sentinelles ; 2- mettre au point des moyens d'information, complémentaires à ceux existants, sur les pollens et les risques liés aux allergies.
public-cible	Population générale, visiteurs des pollinariums
résultats	les projets de Qualitair Corse et du CPIE d'Ajaccio ont été retenus (action limitée pour le CPIE à l'étude d'un projet de pollinarium sentinelle à Ajaccio - jardin des Millelli).
actions menées	En 2017, l'association de surveillance pollinique a reçu une subvention de 10 000€ destinée à pérenniser le système de surveillance mis en place à Ajaccio, permettant de mesurer de façon hebdomadaire les pollens circulant et d'alimenter la base de données du RNSA (réseau national de surveillance aéropollinique).

**2. 2013 – Bilan du projet « Action de sensibilisation du public scolaire en Corse-du-Sud sur la problématique des moustiques et des moyens de la lutte contre les gîtes larvaires »**

Thème 2013	Lutte antivectorielle
Action de sensibilisation du public scolaire en Corse-du-Sud sur la problématique des moustiques et des moyens de la lutte contre les gîtes larvaires	
<b>cadre</b>	Le « moustique tigre » <i>Aedes albopictus</i> est durablement implanté en Corse depuis 2006/2007. Au-delà de son potentiel de nuisance pendant les mois les plus chauds de l'année, il est potentiellement vecteur de virus comme le chikungunya, la dengue et Zika. Ainsi, l'action la plus efficace et pérenne contre ce moustique reste la lutte contre les gîtes larvaires et, pour cela, la communication envers la population et notamment le jeune public.
<b>objectifs</b>	L'objectif principal était de créer et mettre en place des actions d'intervention auprès du public scolaire (supports pédagogiques, visites de terrains, etc.) afin que les enfants prennent conscience et, par la suite, fassent prendre conscience à leurs parents, de l'intérêt de lutter contre les gîtes larvaires dans le but de diminuer la nuisance et les risques de maladies à transmission vectorielle. La communication devait porter sur : 1- les modes de développement des moustiques (nécessité de la présence d'eau) ; 2- les nuisances et les risques sanitaires liés ; 3- le repérage des gîtes et les moyens de lutte physique. Les supports pédagogiques devaient être adaptés à l'âge des enfants et consister, par exemple, en des supports pédagogiques et visites de terrains.
<b>public-cible</b>	scolaires
<b>résultats</b>	Le projet du service de démoustication et de lutte antivectorielle du conseil départemental de la Corse-du-Sud a été retenu.
<b>actions menées</b>	Le Conseil départemental de Corse du Sud a été bénéficiaire d'une subvention de 10 800 € afin de recruter des volontaires du service civique pour accroître les actions de sensibilisation sur le risque moustique en milieu scolaire. De même, l'Office de l'environnement de la Corse a été bénéficiaire d'une subvention de 3 000 € afin de recruter un volontaire de service civique pour assurer des sessions d'information du public et alimenter des pages web consacrées au risque moustique. De même, une stratégie pluriannuelle et partagée de communication sur le risque moustique a été construite et a vocation à se déployer avec la création de la collectivité unique. Cette stratégie intègre à la fois des actions de communication grand public, mais également des actions de formations des publics scolaires, des collectivités, des professionnels de santé.



**3. 2014 – Bilan du projet « Information des professionnels producteurs de déchets sur l'impact environnemental et sanitaire et sur les sanctions pénales encourues en cas de brûlage de déchets à l'air libre »**

Thème 2014		Qualité de l'air extérieur >> brûlage déchets verts (1/2)
Information des professionnels producteurs de déchets sur l'impact environnemental et sanitaire et sur les sanctions pénales encourues en cas de brûlage de déchets à l'air libre.		
<b>objectifs</b>	1- Mettre en place un dispositif à même d'informer efficacement les professionnels en tant que responsables de la production de déchets, en les sensibilisant sur l'impact environnemental et sanitaire de la gestion des déchets, mais aussi en leur rappelant les sanctions pénales encourues en cas de brûlage de déchets à l'air libre ; 2- Obtenir de l'ensemble des professions productrices de déchets une meilleure application des dispositions réglementaires relatives à leur élimination ; 3- Proposer une méthode d'évaluation de l'efficacité de l'information et la mettre si possible en application.	
<b>public-cible</b>	Ensemble des catégories de professionnels producteurs de déchets.	
<b>résultats</b>	Le projet du CPIE d'Ajaccio a été retenu.	
<b>actions menées</b>	Ce sujet a été débattu lors des PPA d'Ajaccio et de Bastia et il a été demandé aux donneurs d'ordre d'intégrer dans leur cahier des charges les exutoires envisagées par les entreprises retenues.	

**4. 2014 – Bilan du projet « Information de la population sur les risques environnementaux et sanitaires liés aux brûlages des déchets verts à l'air libre »**

Thème 2014		Qualité de l'air extérieur >> brûlage déchets verts (2/2)
Information de la population sur les risques environnementaux et sanitaires liés aux brûlages des déchets verts à l'air libre		
<b>objectifs</b>	1- Mettre au point des actions d'information et les supports afférents afin d'obtenir une bonne sensibilisation de la population aux risques environnementaux et sanitaires liés aux brûlages des déchets verts à l'air libre ; 2- Produire un document recensant la localisation et le descriptif de la totalité des services publics de collecte, des lieux de dépôt et de leurs conditions d'accès ; 3- Proposer une méthode d'évaluation de l'efficacité de l'information et la mettre si possible en application.	
<b>public-cible</b>	Population générale	
<b>résultats</b>	Le projet du CPIE d'Ajaccio a été retenu	
<b>actions menées</b>	La mise en place du broyage, en particulier sur Afa, a été un succès en 2016. Il reste à pérenniser et à étendre cette possibilité. Lors du PPA d'Ajaccio, il a été demandé à la mairie d'Ajaccio de prendre un arrêté interdisant tout brûlage en centre-ville.	

**5. 2014 – Bilan du projet « Action de sensibilisation du public scolaire en Haute-Corse sur la problématique des moustiques et des moyens de la lutte contre les gîtes larvaires »**

Thème 2014		Lutte antivectorielle
Action de sensibilisation du public scolaire en Haute-Corse sur la problématique des moustiques et des moyens de la lutte contre les gîtes larvaires		
<b>objectifs</b>	Action similaire à celle adoptée en Corse du sud en 2013 (cf. III.2)	
<b>public-cible</b>	Population générale	
<b>résultats</b>	Le projet du service de démoustication et de lutte antivectorielle du conseil départemental de la Corse-du-Sud a été retenu.	
<b>actions menées</b>	Action similaire à celle menée en Corse du sud en 2013 (cf. III.2)	

## IV. Synthèse

La Corse dispose depuis maintenant près de 10 ans d'un Plan régional santé environnement.

Le 2<sup>ème</sup> PRSE, adopté par arrêté préfectoral le 30 novembre 2012, fait ici l'objet d'un bilan final mettant en évidence que le plan d'actions avait été globalement bien mis en œuvre.

Sur les 33 actions prévues :

- 16 actions ont été réalisées,
- 16 ont été partiellement réalisées,
- 1 action n'a pas été réalisée.

Certains indicateurs, peu adaptés à une action donnée ou difficilement évaluables, n'ont pu être déterminés dans le cadre du présent bilan.

Il convient maintenant d'établir le 3<sup>e</sup> Plan régional santé environnement en profitant de la dynamique créée entre les acteurs de la santé environnementale de la région et en s'appuyant sur le présent bilan.

Ce plan déclinera les actions du PNSE 3 adopté à l'automne 2014 en Conseil des ministres tout en les adaptant au contexte local, ainsi que les thématiques jugées prioritaires sur la base du bilan du PRSE 2, à savoir : la qualité de l'air intérieur, la qualité de l'air extérieur ou encore les pathologies vectorielles.

Le PRSE 3 s'appuiera également sur le diagnostic territorial en santé environnement, afin que le plan réponde aux besoins des territoires.



Directeur de publication : M. le Préfet de Corse  
DREAL: 19 Cours Napoléon - CS 10006 -20704 AJACCIO CEDEX 9 - [www.corse.developpement-durable.gouv.fr](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr)  
ARS Corse: Quartier Saint-Joseph - CS 13003 - 20700 AJACCIO - [www.corse.ars.sante.fr](http://www.corse.ars.sante.fr)  
Collectivité de Corse: 22 Cours Grandval – BP 2015 – 20187 AJACCIO CEDEX 1 - [www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)  
Conception: Pôle développement durable DREAL Corse  
Crédits photos: DREAL Corse  
Dépôt légal ISBN: